



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du mardi 3 octobre 2017

DLB 2017/131

L'an deux mille dix-sept et le mardi 3 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2017

Affichage de la convocation : 19 septembre 2017

Présents : Richard BAGAN, Dominique BIGARI, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Robert GELY, Jean-Yves LE BOZEC, Irène LATAPIE, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Jacques BOLINCHES, Louis CARME, Michel CARAYON, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Alain HUC, Muriel ICHER, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Gérard PEREZ, Daniel RENAUD, Alain RYAUX, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Michel TRINQUIER, Daniel BARTHES, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Hubert GRAS, Paul ISARD, Norbert ETIENNE, Sylvie KLEIN, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, Jean-Luc GUIRAUDOU.

Absents excusés : Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Christian ALLEMANY, Guy ASSEMAT, Philippe AUDOUI, Gérard BARRAU, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Alain BIOLAT, Jérôme BONNAFOUX, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Gérard BOYER, Jean Luc CHAILLOU, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Alain DURAND, Francis FORTE, Cyril GAUDY, Vincent GAUDY, Gérard GAUTIER, Laure GODREFROY, Rémy GLOMOT, Isabelle HUGOUNET-PULLARA, Philippe HUPPE, Geneviève JALBY, Alain JARLET, Bruno JULIEN, Géraldine KERVELLA, Jean-Pierre LAMBERT, Maxime LAUGE, François LLOP, Bernard MONTAGUD, Pierre MARHUENDA, Alain MARTI, Philippe MARTINEZ, Alain MONTAGUD, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Claude VISTE, Martine RAYNAUD, Christian RIGAUD, Gaby RUIZ, Manuelle RODRIGUEZ, Véronique SALGAS, Henri SANCHEZ, Henri SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Christophe THOMAS, François TAUPIN, Christian THERON, Claude VISTE, Emmanuel VILLANEUVA.

Secrétaire de séance : Marion MAERTEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Décision modificative n° 2

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter une Décision Modificative qui permettra d'ajuster les crédits des différents chapitres constitutifs du budget. Ainsi, les crédits inscrits permettent à la collectivité de répondre à ses différents engagements et aux dépenses ou recettes non connues lors de l'élaboration du BP. Concernant les dépenses d'investissement, les crédits corrigent une erreur matérielle de retranscription lors de l'élaboration du BP.

Dépenses Investissement

Chapitre 26 Compte 261 « Titre de participation » :	+ 2 500 €
Chapitre 27 Compte 274 « Prêts » :	- 2 500 €
Chapitre 16 Compte 1641 Emprunts en euros :	+ 5 000 €
Chapitre 204 Compte 204133 Subvention Département :	- 5 000 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 :

Compte 60632 Petites fournitures	+ 50 000
Compte 61551 Entretien matériel roulant	+ 50 000
Compte 6135 Locations mobilières	+ 10 000

Chapitre 012 :

Compte 64118 Autres indemnités titulaires :	+ 100 000
Compte 64131 Rémunération non titulaires :	+ 200 000

Chapitre 67 :

Compte 678 Autres charges exceptionnelles	+ 5 500
Compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur	+ 80 000

Chapitre 65 :

Compte 6541 Créances admises en non-valeur :	+ 20 000
----------------------------------------------	----------

Chapitre 022 :

Dépenses imprévues	- 200 000
--------------------	-----------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 315 500 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 :

Compte 70612 Redevance spéciale enlèvement :	+ 87 800 €
----------------------------------------------	------------

Chapitre 74 :

Compte 74758 Participation autres groupements :	+ 81 700
Compte 7478 Participation autres organismes :	+ 146 000

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 315 500 €

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur cette décision modificative.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

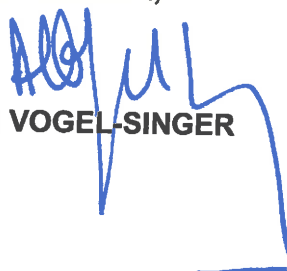
A l'unanimité,

ADOPTÉ la décision modificative n° 2 telle qu'exposée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le *M. 10. 2017* et de sa publication le *M. 10. 2017*

A Nézignan l'Évêque, le *M. 10. 2017*